Informations de base	
2025/2152(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2024: Budget général de l'UE - Comité des régions **Subject** 8.70.03.14 Décharge 2024	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	TRIDICO Pasquale (The Left)	18/09/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive KOVATCHEV Andrey (EPP) MOLNÁR Csaba (S&D) KNOTEK Ondřej (PfE) STURDZA Şerban Dimitrie (ECR) WIEZIK Michal (Renew)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
SEDE Sécurité et défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires		

	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
SANT Santé publique	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Budget	SERAFIN Piotr

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/06/2025	Publication du document de base non-législatif	COM(2025)0359	
09/09/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/03/2026	Vote en commission		
12/03/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0056/2026	
28/04/2026	Débat en plénière		
29/04/2026	Décision du Parlement	T10-0132/2026	Résumé
29/04/2026	Résultat du vote au parlement		
10/09/2026	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2152(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/03481

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE778.064	15/12/2025	
Amendements déposés en commission		PE782.492	27/01/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0056/2026	12/03/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0132/2026	29/04/2026	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05749/2026	17/02/2026	

Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base non législatif	COM(2025)0359	25/06/2025	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2026/1590 JO OJ L 10.09.2026

Décharge 2024: Budget général de l'UE - Comité des régions

2025/2152(DEC) - 29/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2024.

Dans sa résolution, adoptée par 567 voix pour, 70 contre et 13 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes:

Gestion budgétaire et financière

Le budget définitif adopté par le Comité s'élevait à **123.178.345 euros** en 2024, incluant le budget rectificatif 5/2024 (relatif aux salaires), soit une augmentation de 6.502.953 euros (+5,60%) par rapport à 2023. Le taux d'exécution des crédits engagés pour l'exercice en cours a atteint **99,9%** en 2024 (identique à celui de 2023). Les crédits reportés de 2023 à 2024 s'élevaient à 12.578 853 euros, contre 10.540.464 euros l'année précédente. Ce taux d'exécution budgétaire élevé et constant au fil des ans s'explique par l'optimisation de la planification et de l'exécution budgétaires face aux contraintes budgétaires persistantes.

Dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, le Comité a continué d'être affecté en 2024 par la hausse des coûts de l'énergie, des transports et de l'hébergement, ainsi que par les mécanismes d'indexation liés au taux d'inflation, qui ont eu un impact direct ou indirect sur les dépenses en matières premières, en sous-traitants, en énergie, en voyages, en loyers, en crédit-bail et en entretien des bâtiments.

Les députés ont salué les actions communes du Comité et du CESE visant à assurer de **meilleures collaborations interinstitutionnelles** grâce à la numérisation et aux efforts conjoints en matière d'achats.

Le budget des missions a augmenté de 13,60%, passant de 420.833 euros en 2023 à 478.050 euros en 2024, avec un taux d'exécution d'environ 80% en 2024 (similaire à celui de 2023). Cette augmentation est due à une hausse du nombre de missions.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Dans le cadre de son plan opérationnel annuel, le rapport sur les performances du Comité s'appuyait sur 26 objectifs, dont la réalisation était évaluée au moyen de 87 indicateurs quantitatifs. Le Comité est invité à **renforcer davantage les indicateurs axés sur les résultats et l'impact** afin de mieux démontrer l'influence et la valeur ajoutée de ses activités sur les politiques de l'Union. La majorité de ces indicateurs (environ 74%) ont atteint leurs objectifs à 90% ou plus, six ont été partiellement atteints (à moins de 90%) et six n'ont pas été atteints.

En 2024, le Comité a adopté **53 avis** (autant qu'en 2023) et quatre résolutions (contre six en 2023). Le Parlement a salué les réalisations politiques du Comité en 2024 et son rôle dans l'intégration des perspectives locales et régionales à l'élaboration des politiques de l'Union, renforçant ainsi la participation citoyenne. Le Comité a également: (i) poursuivi la mise en œuvre de mesures visant à améliorer sa gestion interne et à moderniser son administration, à rationaliser ses procédures et à optimiser ses coûts; (ii) mis en place une procédure partiellement numérisée et simplifiée pour les flux financiers et la désignation des acteurs financiers.

Autres observations

Le Parlement a noté que:

- fin 2024, le Comité comptait **561 membres du personnel** (hors experts nationaux détachés, personnel intérimaire, personnel interne et stagiaires), contre 559 en 2023. Le taux d'occupation des postes prévus dans le plan d'effectifs était de 96,40% (contre 98% en 2023) et le taux de rotation du personnel de 7,30% (contre 6,60% en 2023). Le Comité n'a pas encore atteint la **parité hommes-femmes** aux postes de direction, mais reconnaît les progrès significatifs accomplis dans ce domaine. La proportion de femmes occupant des postes de direction a diminué, passant de 44,4% en 2023 à 33,3% en 2024 (avant de remonter à 44,4% en 2025), tandis que la proportion de femmes occupant des postes de cadres intermédiaires a diminué, passant de 32,50% en 2023 à 29,7% en 2024. Le Comité employait 57,2% de femmes et 42,8% d'hommes, soit des proportions presque identiques à celles de 2023;

- le nombre de **cas d'épuisement professionnel** a diminué, passant de 18 en 2023 à 6 en 2024. Le Comité est félicité pour son approche proactive en matière de prévention de l'épuisement professionnel, grâce à un suivi étroit du personnel en congé de maladie de longue durée au moyen de mesures adaptées impliquant un contact régulier avec le personnel concerné et l'avis d'experts médicaux;

- le **budget informatique** combiné du Comité et du CESE s'élevait à 13,70 millions d'euros en 2024, contre 12,70 millions d'euros en 2023, soit une baisse d'environ 7,90%, tandis que 760.000 euros de ce budget (soit environ 6%) ont été consacrés à la cybersécurité en 2024;

- des **économies budgétaires et administratives** ont été réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle;

- les activités de **communication** du Comité sont axées sur les relations avec la presse, l'organisation d'événements et le contenu numérique et les médias sociaux, avec un budget total (crédits de l'année en cours) d'environ 2,3 millions d'euros en 2024, soit environ 500.000 euros de moins qu'en 2023.